

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 04 octobre 2012**

Objet : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin

L'an deux mille douze, le quatre octobre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt cinq septembre, se réunit en session ordinaire, salle des Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 10 Pour / 1 Abstention

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mme Ghislaine JEANNOT PAGES	Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Michel DA CUNHA	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mme Isabelle DAVID (suppléante de Mme Broussolle)	Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Olivier DUCOURTIEUX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Eric CORREIA	Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Jacques DESCARGUES (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)	Conseiller Général du Conseil général Haute Vienne
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En séance du dernier comité de pilotage pour l'élaboration du Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin, réuni le 5 avril 2012, plusieurs décisions ont été prises. Elles ont orienté la rédaction définitive du document ci-annexé.

Une présentation du schéma directeur est faite en séance. Les décisions et objectifs de couverture ci-après sont soumis au vote des élus :

Point	Relevé de décisions
1	L'ambition régionale est d'atteindre à terme 100 % de fibre optique à domicile, de mettre en place un mécanisme pérenne de raccordement optique à la demande d'établissements professionnels, d'encourager et de soutenir le déploiement des réseaux mobiles 3G et 4G sur le territoire limousin
2	Les collectivités limousines souhaitent garantir partout sur le territoire un accès minimum de 5 Mb/s d'ici 2016 à travers un panachage de technologies, y compris dans les agglomérations si cela s'avère nécessaire
3	Le déploiement hors agglomérations s'articule en quatre phases de FttH et de montée en débit autour des jalons définis ci-après (voir « Relevé des objectifs de couverture »)
4	Les cibles prioritaires sont les établissements professionnels et les sites publics
5	Une phase pilote est lancée en avenant à la DSP actuelle ; un groupe de travail est constitué pour la préparer
6	Les collectivités poursuivent leur réflexion sur la faculté d'intervenir en agglomération en l'absence d'accord avec les opérateurs privés à l'issue du dialogue mené au sein de la CCRANT
7	La première phase du déploiement fait l'objet d'un dossier de demande de subvention au FSN ; un groupe de travail est constitué pour le préparer
8	Aucun montage juridique n'est privilégié à ce stade pour la mise en œuvre du SDAN.
9	Aucun montage financier n'est privilégié à ce stade pour la mise en œuvre du SDAN
10	Le nouveau contrat juridique encadrant la mise en œuvre du SDAN pourra intégrer la DSP actuelle et donc impliquer sa résiliation anticipée
11	La modification des statuts et des moyens de Dorsal sera nécessaire pour assurer le portage de la mise en œuvre du SDAN

Relevé des objectifs de couverture				
Phase	Objectif de couverture	Part publique de fibre à domicile	Jalon volontariste	Jalon à droit constant
1	Couverture à 5 Mb/s sur l'ensemble du territoire par un mix technologique dont 30 % de fibre à domicile	15 %	2015	2016
2	Couverture en fibre à domicile de 70 %	27 %	2020	2021
3	Couverture en fibre à domicile de 85 %	42 %	2025	2027
4	Couverture en fibre à domicile de 100 %	57 %	2030	2035

Après délibération, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin ci-annexé et suivant le relevé de décisions et d'objectifs de couverture précisé ci-dessus.

Fait à Limoges, le 04 octobre 2012

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

